

1. Ouverture

Président d'assemblée: Bonjour tout le monde. Alors je déclare ouverte cette assemblée du Sénat académique. Je commence par donner la liste des nouveaux membres qui peuvent être des membres qui étaient déjà là, mais qui ont un nouveau chapeau ou qui ont un nouveau mandat. Donc Shawn Beaulieu, étudiant au campus de Moncton, bonjour. Freddy Bobo, étudiant au campus de Moncton, bienvenu. Lise Dubois, vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche par intérim, en voilà une qui a changé de chapeau, qui en a ajouté un au chapeau qu'elle avait déjà. On se demandait comment on allait utiliser son temps, ses temps libres. Jeremy Ouellette, étudiant au campus d'Edmundston, bienvenu. Teréz Rétfalvi, professeure à la retraite, observatrice, voilà c'est un renouvellement de mandat et Georges Semedo Cabral, étudiant aux études supérieures au campus de Moncton, bienvenu. Voilà maintenant la liste des personnes qui se sont excusées, Sylvie Blain, Danielle Charron, Lacina Coulibaly, Étienne Dako, Sébastien Deschênes, Stéphane Laulan, Marie-Noëlle Ryan, ça c'est parmi les membres votants. Ensuite j'ai Jacques-Paul Couturier et c'est tout. Ensuite il faut nommer des scrutateurs ou scrutatrices pour le cas où il y aurait un scrutin secret et je demande habituellement à des personnes qui ne votent pas; est-ce que Teréz Rétfalvi vous accepteriez? Merci. Et Pascal Robichaud, oui, merci bien. Ensuite si vous voulez on peut fixer une heure de levée de séance comme on fait habituellement pour s'assurer que les personnes qui doivent voyager pourront le faire, donc c'est 16 h 30, est-ce qu'il y a unanimité là-dessus sinon on devra voter. Il y en a pas donc ça veut dire si on veut changer cette heure il faudra de nouveau le faire à l'unanimité, d'accord? Évidemment si on est dans un débat à 16 h 30 on continue jusqu'à la fin du point qui est à l'étude. Voilà.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée: Maintenant Constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Merci monsieur le président, bonjour tout le monde alors monsieur le président l'avis de convocation a été envoyé par courriel le 24 avril 2014 accompagné de l'ordre du jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, M. Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des statuts et règlements monsieur le président.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Vérification du droit de présence.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

4. Correspondance

Président d'assemblée : On est au point 4, y a-t-il eu des correspondances?

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, les sénateurs ont reçu une correspondance, je pense, deux jours passés, c'est une correspondance de l'ABPUM signée par Marie-Noëlle Ryan à M. Raymond Théberge en tant que président du Sénat académique ayant comme objet « déclaration publique des membres du comité sur la viabilité dans les médias en mars 2014 ». Alors c'est une lettre de trois pages, alors je n'entrerai pas dans les détails, mais c'est la correspondance que nous avons reçue.

Président d'assemblée : D'accord. À ce stade-ci on ne fait qu'informer de la correspondance. Est-ce que ça va à ce stade-ci? Oui.

6. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Ensuite c'est l'adoption de l'ordre du jour. Ici il faut commencer par une proposition. Proposé par M. Chouinard et y a-t-il un appuieur? Appuyé par Shawn Beaulieu. Numéro 21.

Chouinard : Aux affaires nouvelles point 13, est-ce que je pourrais ajouter un point sur le droit à la différence?

Président d'assemblée : Dans les affaires nouvelles je vous préviens juste qu'à moins qu'il y ait des urgences c'est pour information, c'est un préavis que ça sera discuté à la prochaine assemblée, est-ce que ça vous convient ou est-ce qu'il y a une urgence là-dessus?

Chouinard : Ça serait d'actualité quoi. C'est concernant la réunion extraordinaire qu'on a eue et concernant les suites qu'il y a eu par rapport à ça.

Président d'assemblée : Ce point-là est prévu c'est au point 7, les affaires découlant des procès-verbaux.

Chouinard : Ok, ça peut être ça oui.

Président d'assemblée : Y a-t-il autre chose que vous voulez modifier à l'ordre du jour? Je n'en vois pas donc vous êtes prêts pour la question. Pour les nouvelles personnes, vous avez des petits boutons devant vous « oui » et « non » et c'est comme ça qu'on vote. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et c'est 30 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité.

6. Adoption des procès-verbaux SAC-140306 et SAC-140307

Président d'assemblée : On est rendu au point adoption des deux procès-verbaux, on va en faire un à la fois, l'adoption d'abord du procès-verbal 140306. On parle ici du libellé du procès-verbal. On ne va pas dans le contenu du procès-verbal, donc y a-t-il une proposition, vous proposez M. le recteur?

Recteur et vice-chancelier : Oui.

Président d'assemblée : Proposé par monsieur le recteur, appuyé par M. Chetouane. Est-ce que vous avez des corrections à apporter au procès-verbal de la réunion extraordinaire? Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Oui monsieur le président, à la page 3 au point 4.2 dans le libellé de la recommandation, que le Sénat académique reçoive, v-e.

Président d'assemblée : Donc il n'y a pas d'objection à cette correction-là, c'est corrigé à l'amiable, d'accord. Y a-t-il d'autres corrections? Je n'en vois pas donc on va passer au vote sur l'adoption de ce procès-verbal. Veuillez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et c'est 26 oui 0 non donc adopté à l'unanimité. L'adoption du deuxième procès-verbal qui est le 140307, proposée par M. Adegbidi et appuyée par M. Chouinard. Avez-vous des corrections à apporter à ce procès-verbal? Numéro 36.

Beaulieu : Page 12 point 11.17. Simplement vérifier parce que certains endroits où on met un grand « b » pour baccalauréat et dans la proposition ici on a un petit « b » et ça se passe à quelques occasions dans les autres documents aussi, je veux juste vérifier. Je sais que la proposition avait été faite et votée, mais.

Président d'assemblée : On va vérifier.

Secrétaire générale : On va vérifier la cohérence.

Beaulieu : D'accord, merci.

Président d'assemblée : Y a-t-il d'autres remarques? Je n'en vois pas donc vous êtes prêts pour le vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 29 oui et 0 non.

7. Affaires découlant des procès-verbaux SAC-140306 et SAC-140307

7.1 SAC-140306

7.1.1 Autres

Président d'assemblée : On est rendu au point 7, Affaires découlant de ces procès-verbaux donc le premier c'est le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et il y a un seul point qui est autres, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de point précis par rapport à ça, mais il y a des personnes, je crois, M. Chouinard vous vouliez intervenir?

Chouinard : Lors d'une discussion que j'ai eue avec un collègue qui faisait partie du Comité sur la viabilité des programmes, c'est que la discussion c'était d'un bord vous allez me dire, mais la discussion était la suivante. Vous n'avez pas lu le rapport, vous n'avez pas lu le rapport correctement pour l'avoir critiqué et moi je voudrais ajouter ici de respecter le droit à la différence. Une lecture d'un document peut être différent selon que _____ selon que celui qui, le regard qu'il a que la personne qui le lit, qui le voit, qui le reçoit et qui en a pris _____ différente et ça je ne pense pas que ça été respecté parce qu'on a vu ça dans les journaux, on a vu ça dans La Presse qu'il n'y avait pas un respect par rapport à la façon d'apprécier le rapport. Alors je voudrais que ça soit clair que quand un rapport est fait, on a droit d'avoir une différence de point de vue sur la façon dont ça été fait et sur la façon dont ça été interprété.

Président d'assemblée : Merci. Alors je ne vois pas d'autres demandes d'intervention sur ce point-là, est-ce que ça vous va?

7.2 SAC-140307

7.2.1 (7.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs

Président d'assemblée : Alors je passe au point suivant qui est les affaires découlant du procès-verbal 140307 c'est la réunion ordinaire qu'a suivi la réunion extraordinaire et le premier point se rapporte à 7.1 du

procès-verbal, Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs. Donc je passe la parole à la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde. Alors voilà, ce dossier-là la chercheuse institutionnelle préparait des données nouvelles, on a reçu ces données-là, on n'a pas eu la chance de les analyser en comité, mais le travail avance encore dans le bon sens et puis c'est tout simplement une question de temps, mais je pense qu'elle a été capable d'aller chercher des données qu'on souhaitait recevoir des autres institutions. C'est là où le dossier est rendu.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions là-dessus? Je n'en vois pas.

7.2.2 (7.4) Comité *ad hoc* sur les droits des étudiantes et des étudiants

Président d'assemblée : Je passe au point suivant 7.2.2 qui se rapporte au point 7.2, Comité ad hoc sur les droits des étudiantes et des étudiants. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Effectivement le travail se poursuit. Pour les nouveaux représentants des étudiants et des étudiantes, ce comité a été établi l'année passée et puis ce qu'on essaie de développer c'est un mécanisme ou une approche où on va créer un espace où les étudiants et les étudiantes vont avoir accès à un endroit ou un lieu, en anglais on dit « safe space » pour toutes les questions relatives aux droits des étudiants et des étudiantes. On travaille de très près avec la conseillère en harcèlement et milieu de travail et d'études respectueux afin d'élargir son mandat pour justement couvrir certaines questions qui présentement, il semblerait, ça tombe un peu entre les cracs que les étudiants n'ont pas réellement une place où on peut déposer des plaintes par exemple, de façon sécuritaire. Donc on travaille là-dessus. Ceci découle, je vous rappelle, des événements de l'année passée et on travaille de très près avec les ressources humaines pour en arriver à une politique dans les prochains mois.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas.

7.2.3 (9) Politiques relatives au statut des professeurs et chercheurs

Président d'assemblée : On passe au point suivant 7.2.3 qui se rapporte à 7.3, Politiques relatives au statut des professeurs et chercheurs. Lise Dubois.

Dubois : Monsieur le président, tel que me l'avait confié le Sénat, ce point a été discuté cette semaine à l'assemblée de la Faculté des études supérieures et de la recherche. Nous avons eu une discussion intéressante autour de certains éléments y compris celui sur l'intégration des professeurs à la retraite à la politique sur les professeurs associés et puis les suggestions seront retournées au Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche pour remaniement de la politique qui a été présentée ici au Sénat et puis donc probablement qu'au mois d'octobre parce que je ne peux pas prévoir d'autres réunions entre ça, mais qu'au mois d'octobre la Faculté des études supérieures et de la recherche pourra proposer une nouvelle politique.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas.

7.2.4 (14.1) Variabilité des barèmes de notes

Président d'assemblée : Le point 7.2.4 qui se rapporte à 7.4, Variabilité des barèmes de notes. Jean-François Richard.

Richard : Merci monsieur le président. Le sujet ou l'objet de ce point a commencé à être abordé à la RVD, je vous avais mentionné à la dernière réunion que probablement qu'on arriverait avec plus d'informations détaillées probablement plus au Sénat d'automne. Actuellement on est saisi de la situation et on est en train de regarder, si vous vous rappelez juste pour faire un point c'est que la question était autour des barèmes de conversion numérique qui sont variables qu'on utilise sur le campus, mais la RVD est en train de regarder non seulement les barèmes de conversion qui sont non-officiels, mais également de regarder la définition du barème de notes comme tel donc le barème alphabétique, etc. On va porter un regard sur tout le contexte des barèmes, la définition du barème de notes et aussi de proposer un barème de notes de conversion numérique. Donc une fois que l'examen sera plus complet, on présentera un peu le fruit du travail probablement plus au Sénat d'automne. Merci.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Numéro 8.

Chetouane : Juste une question de curiosité concernant les barèmes de notes, la variabilité des barèmes de notes, est-ce que vous pensez que c'est une caractéristique qui est à maintenir vis-à-vis de la nature des programmes ou bien vous ciblez plus une uniformisation, ça veut dire rendre une échelle de barème de notes unifiée en dehors de toute considération de discipline spécialité ou bien niveau supérieur ou bien gradué. Merci.

Richard : C'est une bonne question et c'est une discussion qu'on est en train d'avoir actuellement. On a regardé un peu, il y avait eu un inventaire des barèmes de notes qui avait été fait, lorsque je dis barèmes de notes je parle de barèmes de conversion de notes, pas nécessairement de barèmes de notes parce qu'on a un barème officiel dans le répertoire, mais plutôt le barème numérique de conversion. Il y a eu un inventaire qui avait été fait, je pense, en 2007-2008 à l'université pour voir c'était quoi la situation puis aussi le registraire nous avait préparé un document par rapport à des exemples de barèmes de notes de conversion utilisés à travers le pays dans différentes universités. L'idée c'est si on peut en arriver à un barème de conversion unique qui ferait l'affaire de tous bien sûr ça serait l'idéal, mais on est en train de regarder la situation pour voir c'est quoi l'état de la situation puis bien sûr vous savez qu'autour de la table la RVD donc il y a une représentation facultaire donc tous les vice-doyens sont là donc il y a une représentation au point de vue des nuances à apporter bien sûr au point de vue des disciplines. Donc l'examen n'est pas complet puis on est en train de réfléchir à tout puis on verra, je pense que la priorité à ce moment ici c'est au-delà du barème de conversion c'est les anomalies qu'on a détectées au point de vue du barème alphabétique comme tel puis je pense qu'on se concentre à ce niveau-là pour ensuite réfléchir à la possibilité d'établir un barème de notes, ou un barème de conversion plutôt de notes qui pourrait être applicable à l'ensemble de l'université si possible.

Président d'assemblée : Y a-t-il d'autres questions? Numéro 22.

Surette : Qu'est-ce qui va être le processus de consultation qui sera fait auprès des professeurs. Dans mon opinion c'est important de bien tenir en compte les différences disciplinaires, les différences dans la façon de juger qu'est-ce qui représente un A plus et moins, donc j'aimerais juste savoir c'est quoi le processus de consultation qui s'offrait auprès des professeurs.

Richard : Une fois qu'on aura quand même arrivé à un consensus à la RVD par rapport à une approche, il n'y a pas de doute que ça va être ramené dans les facultés pour consultation parce que c'est trop important que ça ne va pas être une décision d'un regroupement limité de 15-16 personnes, mais plutôt de ramener ça aux facultés pour recueillir un peu les rétroactions puis par la suite on réfléchira aux modifications apportées avant de l'acheminer aux instances plus officielles.

Président d'assemblée : Merci. Y a-t-il d'autres questions? Je n'en vois pas.

7.2.5 Autres

Président d'assemblée : Le point 7.2.5 c'est Autres donc y a-t-il d'autres points que ceux qui ont été mentionnés qui font suite au procès-verbal, avez-vous d'autres questions par rapport au suivi du procès-verbal? Je n'en vois pas donc ça épuise le point 7.

8. Rapport du Comité des programmes

8.1 Reconfiguration du Baccalauréat en sciences de kinésiologie

Président d'assemblée : On est rendu au point 8 qui est le rapport du Comité des programmes, 8.1, reconfiguration du Baccalauréat en sciences de kinésiologie. Je passe la parole au doyen Bourque.

Bourque : À la page 2 vous avez la proposition, que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au Baccalauréat en sciences de kinésiologie.

Président d'assemblée : Proposé par M. Bourque, appuyé par Mme Lisa Roy. Continuez.

Bourque : Merci. Essentiellement le programme a été, il y a eu une refonte si je peux dire, une reconfiguration de fond et c'est suite à un rapport d'évaluation qui aurait été fait sur le programme les recommandations. Aussi il y a eu la consultation au niveau de l'UARD et c'est dans cette optique que l'UARD propose une recompte du programme en kinésiologie qui en plus de la formation de base, comprend deux volets d'intervention, soit la réadaptation clinique et l'entraînement sportif, deux volets de formation, soit le volet professionnel et le volet recherche. Donc l'ajout de cent heures de travaux pratiques retrouvé à l'intérieur de certains cours obligatoires modifiés et puis l'ajout de trente heures d'expérience exploratoire. Alors si vous regardez la composition du programme au tableau 2 à la page 21, vous voyez qu'il y a, l'étudiant a deux volets auquel il peut faire un choix et ceci c'est dans l'esprit que l'étudiant qui désire poursuivre ses études, soit en physiothérapie parce que bon nombre de nos étudiants passent ce programme de réadaptation en physiothérapie alors là ils ont des choix qui les préparent pour le volet plutôt clinique, je dirais, et aussi un deuxième volet qui vise surtout les maîtrises, programme de maîtrise en kinésiologie de recherche. Alors le changement à la base ici est de mieux préparer nos étudiants et étudiantes pour ces deux éventualités-là. Si on regarde les OFG au tableau 3, je pense qu'il y a eu un souci de choisir les objectifs appropriés. Également, je dirais peut-être pour l'OFG-7, si vous voyez dans la correspondance, je vous amène à la page 11 en date du 24 avril, alors pour l'OFG-7, les étudiants auront accès à SANT3023 soit qui est obligatoire. Alors ceci sera prévu pour rencontrer les exigences de l'OFG-7. Alors un travail de remaniement de base, je pense que les

modifications qui ont été apportées sont conformes aux recommandations que ce processus d'évaluation initial avait suggérées et voilà un petit peu le fruit du travail. Alors voilà, je suis prêt à répondre à des questions.

Président d'assemblée : Y a-t-il des questions? Numéro 37.

G. LeBlanc : Merci monsieur le président. Une question pour le doyen Bourque à la page 26. La question des disciplines connexes, est-ce qu'il y a eu une consultation de faite auprès des unités pour ajouter les cours connexes dans le programme? Je vois le cours ADMN1220 et de mémoire le conseil, je peux me tromper, mais de mémoire le conseil de faculté n'a pas été consulté. Je ne peux pas parler pour les autres facultés, mais est-ce que EDUC a été consulté, GMEC et ainsi de suite. Je ne suis pas certain, de mémoire on n'a pas été consulté. Je pense la pratique courante est on consulte l'unité avant d'inclure un cours dans le programme, du moins le Comité des programmes devrait donner la consigne aux unités si vous ajoutez un cours qui n'est pas dans votre, qui vient d'une autre discipline ou d'une autre unité on consulte le Conseil des facultés pour avoir l'aval.

Bourque : Ça je n'ai pas fait partie intime du processus alors je ne peux pas répondre parce que je n'ai pas fait partie intime du processus. Si ça n'a pas été fait évidemment ça devrait être fait. Est-ce que vous avez des objections de base en partant?

G. LeBlanc : Personnellement je n'ai pas d'objection, mais je ne sais pas si les unités, si les départements en ont. Je ne sais pas si la capacité d'accueil, je ne sais pas combien d'étudiants, je sais que c'est juste un cours, à priori non, je n'ai pas d'objection, mais ça me met dans une situation un peu gênante.

Président d'assemblée : Numéro 17.

Albert : Je veux juste vérifier quelque chose, M. Bourque. Si je comprends bien avec l'intervention que vous avez faite concernant l'objectif 7, l'OF7-7, c'est que ce qui paraît au tableau de la page 32 ne tient plus pour l'OF7-7 et que ça sera remplacé par un cours prescrit.

Bourque : Alors c'est une modification, vous voyez que le tableau ici a été fait au mois de mars et il y a eu des demandes de correctifs auprès du Comité de programmes puis là moi j'ai la lettre du 24 d'avril, mais peut-être que M. Robichaud peut répondre à cet effet parce qu'il y a eu de la correspondance là.

Registraire : Oui, en réalité le Comité des programmes a été saisi de cette modification-là et l'a intégrée à sa recommandation, donc ce qui est prévu c'est que lorsqu'on programmera au système, l'OF7-7 sera considéré comme étant satisfait par SANT3023 et il y aura donc 3 crédits aux choix supplémentaires qui font partie du programme. Ça été discuté et accepté par le Comité des programmes dans sa recommandation. Ce n'est pas intégré dans les documents parce que c'est quelque chose qu'on a reçu in extrémiste un peu à la dernière minute avant la réunion du comité, mais ça fait partie de la recommandation en tant que telle.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 11.

Bobo : J'allais juste amener le point sur la page 26, disciplines connexes cours à option. La notion du cours ce n'est pas Informatique 1101 c'est INFO1001 principe de programmation, ce n'est pas 1101 c'est 1001. C'est juste à modifier si c'est possible. Et puis ma question elle est la suivante, pourquoi avoir choisi le cours d'INFO1001 pour des étudiants en kinésiologie, ça sera quelle logique faut suivre pour ça? Pourquoi avoir choisi un cours d'informatique pour des étudiants en kinésiologie comme cours à option comme discipline connexe?

Bourque : La raison est tout simplement qu'on veut renforcer le volet recherche et l'informatique devient important pour que les étudiants puissent traiter les banques de données secondaires pour qu'ils puissent faire de la recherche dans ce sens-là. Alors c'est un petit peu dans cet esprit, c'est donner plus de rigueur à la formation pour ceux qui le souhaitent parce que ça c'est des cours à option alors c'est pour donner à l'étudiant un peu plus de, une variété de choix ou d'options dans ce sens-là.

Président d'assemblée : Est-ce que ça va?

Bobo : Moi personnellement je pensais que pour le côté informatique il y aurait plus de choix que le cours des programmations parce qu'on s'entend que c'est la programmation comme telle, un étudiant qui n'est pas vraiment en informatique ne sera probablement pas motivé à le faire. Donc moi je me disais qu'en informatique il y a au moins des choix, plus de choix pour aider aux étudiants. Il y a des cours en informatique qui essaient d'associer les étudiants à la recherche ou encore à gérer les bases de données, ça allait être quelque chose qu'il faudrait considérer aussi à la place de faire un cours de programmation.

Bourque : Alors je prends note.

Président d'assemblée : Merci. M. Robichaud.

Registraire : Pour le cours d'informatique, je peux répondre aux commentaires, en réalité le sigle et le nom qui est là sont corrects. C'est qu'en réalité il s'agit d'un cours d'informatique reconfiguré qui comme pour les autres cours de la Faculté des sciences qui sont intégrés à d'autres programmes, on procède à partir d'une liste de cours anticipés de ce qui seront les cours reconfigurés de la Faculté des sciences et 1101 est le cours qui remplacera INFO1001 qui existe actuellement.

Président d'assemblée : Merci. Je n'ai pas d'autres demandes d'information, ça veut dire que vous êtes prêts pour la question. On n'est prêt pour le vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 28 oui et 3 non donc c'est adopté à la majorité. Alors ça épuise le point 8.1.

8.2 Reconfiguration des programmes – Déploiement à la Faculté des arts et des sciences sociales

Président d'assemblée : Le point 8.2 c'est Reconfiguration des programmes – Déploiement de la Faculté des arts et des sciences sociales. Je passe la parole à la doyenne Lisa Roy.

L. Roy : Merci monsieur le président. À la page 33, vous avez la première proposition. Que le Sénat académique accepte le déploiement en septembre 2014 des deux premières années des programmes reconfigurés de la Faculté des arts et des sciences sociales à l'exception des programmes de Baccalauréat ès arts général, de Baccalauréat en arts visuels orientation enseignement, de Baccalauréat en musique, Baccalauréat en éducation et des programmes accélérés en travail social qui seront déployés en septembre 2015.

Président d'assemblée : Appuyé par Mme Cabajsky. Continuez.

L. Roy : Alors notre demande comporte deux volets, soit le déploiement des programmes comme tels ainsi que le déploiement de la banque de cours. Nous souhaitons déployer les deux premières années donc comme le dit la résolution de nos programmes à l'exception de ceux mentionnés. Par contre, nous souhaitons déployer pour la très grande majorité des disciplines à notre faculté, la banque de cours sur les quatre années et pour se faire, nous avons construit un protocole de transition qui prévoit que pour chacun des cours abolis ou modifiés requis dans les programmes non-reconfigurés, un cours de remplacement dans la banque de cours des programmes reconfigurés, et de cette manière-là les étudiantes et étudiants qui seront en deuxième, troisième et quatrième année à l'automne donc inscrits dans les anciens programmes, les programmes non-reconfigurés, ils pourront donc satisfaire aux exigences de ces programmes-là sans aucune pénalité bien sûr. Alors vous avez vu la lettre rédigée par le vice-doyen et vous avez aussi reçu l'annexe 1 où vous pouvez voir la totalité des programmes qui seront déployés pour les deux premières années et puis vous voyez aussi que en ce qui concerne art dramatique, art visuel et musique, nous déploierons uniquement dans la banque de cours des cours de niveau 1000 et 2000. Je ne sais pas si vous avez des questions.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions? Numéro 8.

Chetouane : Merci monsieur le président. J'ai peut-être une ou deux questions sur les termes choisis ici dans la proposition. Sénatrice Roy est-ce que déployer c'est au sens mis en place?

L. Roy : Oui.

Chetouane : Révéler, ça veut dire mis en place, exécuter.

L. Roy : Mis en place, exécuter, oui.

Chetouane : D'accord. Et ma dernière petite question c'est le protocole de transition, c'est un protocole dans quel sens?

L. Roy : C'est la liste des cours.

Chetouane : C'est juste les choix, peut-être c'est des petites remarques peut-être un peu pas très très... Pour consolider les propositions, juste peut-être les choix, je suggère juste peut-être de réviser les choix de quelques mots, c'est tout. C'est déployer, peut-être mettre en place ou bien mettre en vigueur ou quelque chose comme ça.

L. Roy : Bien c'est que c'est le terme qu'on a utilisé depuis le début de nos discussions avec le registrariat et le secrétariat général. En fait ça vient plutôt du registrariat ce terme-là, déploiement des programmes, je pense qu'on a toujours parlé de ça. Même chose pour protocole de transition. Vous n'avez pas reçu toutes les annexes, je ne sais pas si vous avez des questions. Il s'agit les annexes en fait ce sont les listes de cours où on voit clairement pour chacun des cours lequel cours est équivalent ou fait figure d'équivalence fonctionnelle et puis aussi telle que c'est écrit dans la lettre aussi pour les cours hors faculté en collaboration avec l'ensemble des facultés, on a vérifié à ce que tout soit conforme de ce côté-là aussi.

Président d'assemblée : Alors vous n'avez pas d'autres questions ou interventions? Numéro 8.

Chetouane : J'ai juste une dernière remarque, pour le déploiement pourquoi j'avais attiré votre attention sur ça parce qu'un déploiement on ne sait pas quand est-ce qu'il va se terminer. On peut être dans une phase de déploiement continue par contre une mise en place c'est un commencement d'une nouvelle ère, c'est simple dans ce sens-là. C'est-à-dire on met en place des nouveaux programmes et puis on va avec. Mais déployer ça peut continuer, on dit des déploiements de force et tout ça peut prendre des mois et tout, merci.

L. Roy : D'accord.

Président d'assemblée : Je suggérais peut-être je ne sais pas quel comité, le Comité des programmes pourrait regarder si la terminologie est correcte par rapport à ça, mais vous avez appliqué la terminologie courante comme vous avez dit. Donc il n'y a pas d'autres interventions donc on va passer au vote. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et c'est 29 oui et 1 non donc c'est adopté à la majorité. Merci. Vous avez une autre proposition, allez-y.

L. Roy : Alors la deuxième proposition, que le Sénat académique accepte le protocole de transition pour le déploiement des programmes reconfigurés de la Faculté des arts et des sciences sociales.

Président d'assemblée : Appuyé par M. Matthieu LeBlanc. Y a-t-il des questions là-dessus? Numéro 11.

Bobo : Ma question était juste savoir quand vous parlez d'accepter le protocole de transition ce n'est pas de l'ancien au nouveau programme?

L. Roy : Non. Le protocole de transition comme tel c'est ce qu'on prévoit offrir comme solution aux étudiants qui devront satisfaire aux anciens programmes à partir de la nouvelle banque de cours. Alors c'est ce dont il s'agit.

Bobo : Mais est-ce qu'il y a un mécanisme, un moyen qui sera comme sur place pour les étudiants qui seront dans l'ancien programme?

L. Roy : Oui. C'est précisément de ça dont il s'agit.

Bobo : Ok.

Président d'assemblée : Autre chose? Je ne vois pas de demande donc on va passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 30 oui et 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Ça épuise le point 8.2

8.3 Mise en vigueur des programmes reconfigurés

Président d'assemblée : Le point 8.3 c'est Mise en vigueur des programmes reconfigurés. Je donne la parole à Mme Dubois.

Dubois : Merci monsieur le président. Pour ce dossier je vais céder la parole au registraire Pascal Robichaud, c'est lui qui a travaillé le dossier donc si vous me permettez.

Registraire : Merci. Alors j'attire l'attention du Comité des programmes à la page 38 du rapport du comité, du Sénat au rapport du comité en réalité. Vous voyez une proposition là aussi qui est en encadré, en tant que telle je vais la lire monsieur le président et on pourra ensuite aller chercher un appuieur et un proposeur. Donc la proposition qui est là c'est que le Sénat académique accepte le déploiement en 2014 des programmes suivants : le Baccalauréat en sciences forestières, le Baccalauréat en développement durable et zones côtières, le Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership, tous les programmes de 1^{er} cycle de la Faculté des arts et des sciences sociales à l'exception des programmes de Baccalauréat ès arts général, de Baccalauréat en arts visuels orientation enseignement, de Baccalauréat en musique, Baccalauréat en éducation et des programmes de Baccalauréat accéléré en travail social, tous les programmes de 1^{er} cycle de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires à l'exception du Baccalauréat en science infirmière, du Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme et de la mineure en développement personnel et social.

Président d'assemblée : Proposé par Shawn Beaulieu, appuyé par Lise Dubois.

Registraire : Alors de un, je donne une petite explication sur la proposition elle-même. Vous verrez d'une part qu'on décline un certain nombre de programmes. D'emblée, à la dernière réunion du Sénat académique on nous a demandé de faire l'analyse de la situation et de rapporter au Sénat qu'est-ce que l'on pouvait faire comme déploiement justement en septembre 2014, alors c'est ce que vous voyez à partir de la page 39 jusqu'à 48, on fait un peu l'analyse de la situation. D'emblée, vous savez qu'il y a un certain nombre de programmes qui sont déjà déployés donc ceux-là on pouvait les mettre de côté, ce sont par exemple à peu près presque tous les programmes de 1^{er} cycle de la Faculté d'administration, tous les programmes de 1^{er} cycle aussi de la Faculté d'ingénierie et certains des programmes qui sont exclus dans la dernière partie de la

résolution aussi sont des programmes déjà déployés comme le programme de Baccalauréat en science infirmière, le programme de Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme sont donc déjà déployés, c'est la raison pourquoi on les exclut de la partie sur l'ensemble des programmes de la Faculté des sciences de la santé et les services communautaires. Pour les autres programmes, ceux qui ont été approuvés par le Sénat académique, mais pas encore déployés c'est là que l'analyse se concentre en tant que telle. Ce que l'on voit tout de suite de un on a déjà réglé une partie de la question avec le protocole de transition à la Faculté des arts et des sciences sociales, on sait déjà qu'on peut déployer les programmes de la Faculté des arts et des sciences sociales sans trop de difficulté. De un, les programmes entre eux sont tous bien calibrés pour qu'il n'y ait pas de problème dans le déploiement au sein de la faculté, et on a aussi fait l'analyse de ramification à tout ce qui est l'offre de cours de service de la Faculté des arts et des sciences sociales à d'autres unités académiques pour être certain que l'on puisse déployer sans qu'il y ait d'impact sur des facultés qui elles ne déploieraient peut-être pas leurs programmes en septembre 2015. Et là où il n'y aurait pas de déploiement, on parle particulièrement de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences de l'éducation, donc à la dernière réunion du Sénat académique le doyen LeBlanc d'ailleurs nous avait indiqué que la Faculté des sciences voulait absolument déployer tous ces programmes d'un seul coup en même temps parce qu'ils sont tous interdépendants il faut les déployer en même temps et que les dossiers ne sont pas encore tout à fait prêts pour tous les programmes de la faculté, on attend en septembre 2015. Et dans le cas de la Faculté d'éducation, les programmes sont encore en préparation, on les attend prochainement d'ailleurs au Comité des programmes. Donc dans ces deux cas-là, il y a donc un décalage de déploiement qui aurait lieu entre ceux qui seraient livrés et déployés en septembre 2014 et d'autres qui viendraient en 2015. La partie de l'analyse aussi porte sur le lien entre ces deux choses-là, est-ce qu'il est possible donc par exemple de déployer les programmes de la Faculté des sciences de la santé et services communautaires sans déployer les programmes de la Faculté des sciences par exemple. Et comme vous voyez, il y a une grille à la fin du document dans les pages 47-48, qui parle justement de cette transition qui existe entre les cours de la Faculté des sciences et les programmes des autres facultés qui sont dépendantes des cours de la Faculté des sciences et il y a là toute une grille des cliniques qui dit qu'en fin de compte c'est tout à fait possible, les correspondances existent, les équivalences existent; dans certains cas les cours ne seront tout simplement pas abolis alors cet exercice-là fait par la Faculté des sciences nous dit qu'il n'y a pas de problème à pouvoir faire ce déploiement-là en deux temps en tant que tel donc il n'y a pas d'impact sur les autres programmes, on peut donc aller de l'avant en ingénierie, en science de la santé sans avoir la Faculté des sciences qui soit à bord pendant un an. Il faut garder en tête que c'est seulement pendant un an que cette transition-là aurait lieu; en 2015 les deux autres facultés rattraperaient. L'autre élément qui est important c'est de voir comment quel serait le lien entre les BA BED puisque les programmes de la Faculté d'éducation seraient déployés un an après la Faculté des arts et des sciences sociales et là aussi le protocole de transition qu'on a approuvé tantôt traite de cette question-là et a créé des ponts des équivalences qui permettent quand même de livrer les programmes. Il peut y avoir dans certains cas un rajustement à faire à certaines majeures lorsque les programmes de la Faculté d'éducation seront à déployer, mais à ce moment-là on reviendra au Sénat académique avec des ajustements de circonstance qui sont déjà en très grande partie discutés entre la Faculté des arts et des sciences sociales et de l'éducation. Alors tout ça est en considération monsieur le président. J'ai fait cette recommandation-ci qui a été retenue par le Comité des programmes que les programmes qui sont notés ici peuvent être déployés dès septembre 2014.

Président d'assemblée: Merci. Numéro 16.

Adegbi: Je voudrais juste attirer votre attention sur le fait que le Baccalauréat en sciences forestières a changé de nom, ça s'appelle désormais le Baccalauréat en aménagement des forêts donc la proposition que nous avons devant nous ici devrait se lire Baccalauréat en aménagement des forêts.

Président : D'accord. Est-ce que tout le monde accepte à l'amiable que cette modification soit faite dans la proposition? Il n'y a pas d'objection, si oui levez la main. Vous avez une objection, M. Chouinard? Donc le changement sera fait à l'amiable, merci beaucoup. Numéro 17.

Albert : Deux commentaires. Un premier commentaire j'aimerais juste rappeler ce n'est pas la première fois que je rappelle ceci à cette table-ci, mais la Faculté des arts et des sciences sociales c'est la Faculté des arts et des sciences sociales et le diminutif Faculté des arts je m'excuse, mais fait abstraction d'une part importante de cette faculté-là et j'aimerais juste qu'on se le rappelle comme institution parce que c'est un organe de notre institution et elle doit être nommée comme il se doit. Alors c'est la première...

Président d'assemblée : Attendez, ce n'est pas dans la proposition. Quand on en parle.

Albert : Quand on en parle on fait souvent probablement pour réduire la longueur du temps qu'on prend, mais pour moi ça m'apparaît fort important surtout avec les enjeux qu'on connaît c'est particulièrement important alors je veux juste le réitérer. Alors c'est une première chose que j'aimerais que les sénatrices et sénateurs tiennent en compte. La deuxième chose, je profite de l'occasion pour faire le commentaire parce que comme vous verrez, il y a deux programmes en travail social, les deux programmes accélérés qui ne vont pas faire finalement l'échéancier du mois de septembre prochain pour les programmes reconfigurés. De deux choses, l'une on aurait probablement dû présenter ces projets-là un peu plus tôt dans le processus et ça j'en conviens, mais d'autre part et ça c'est quelque chose qui m'apparaît fort important par rapport aux différents

programmes qui sont présentés pour des changements mineurs ou majeurs justement au Comité des programmes de façon évidemment régulière c'est l'objet en tout cas, ou c'est la responsabilité de ce comité-là. Il s'agit de voir comment on pourrait penser que le Comité des programmes puisse dorénavant et dans les situations qui le prescrivent, inviter les responsables de programmes à être présents ou aux aguets pour être interpellés à la réunion même du Comité des programmes pour répondre à quelques questions des fois qui seraient facilement réglées sur place si seulement quelqu'un responsable du programme pourrait intervenir pour expliquer ce qui semble poser problème et éviter des délais institutionnels qui pourraient vraiment accélérer les processus et rendre service à l'institution au complet. Alors j'aimerais juste rappeler au Comité des programmes que ça pourrait être une façon de faciliter le processus et d'éviter des délais non nécessaires que de nous inviter, par ailleurs j'aurais aimé qu'on le fasse la dernière fois pour éviter qu'on fasse exception dans le déploiement de nos programmes reconfigurés. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Ensuite numéro 12.

Cabral : J'ai deux questions, la première concernant la proposition 8.3, je lis qu'on propose d'accepter le déploiement de tous les programmes de 1^{er} cycle de la Faculté des arts et des sciences sociales à l'exception des programmes cités, mais on vient de voter au point 8.2 qu'on accepte le déploiement des deux premières années de ces programmes-là alors du coup j'ai pas vraiment compris en fait si en votant ce point 8.3, il y a une incohérence, enfin il y a une contradiction avec le point 8.2 qu'on vient de voter. Ça me paraissait assez étrange.

Registraire : Oui si vous regardez justement la proposition qui a été votée, celle qui est à la page 33, vous verrez que dans cette proposition la première en encadré, les mêmes programmes sont exclus de la proposition que ceux qui sont à la page 38. Ce n'est pas ça la question?

Cabral : Non ce n'était pas ça. Là on a voté pour les deux premières années des programmes reconfigurés.

Registraire : Oui.

Cabral : Mais là ça serait pour tous les programmes de 1^{er} cycle, ça voudrait dire concrètement quoi, aussi troisième et quatrième année, c'est ça que j'ai du mal à comprendre.

Président d'assemblée : Je vais passer la parole à la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Je pense que 8.2 précise 8.3, je ne pense pas qu'il y a une incohérence, c'est tout simplement une précision.

Cabral : D'accord, donc il n'y a pas d'incohérence.

Registraire : Non. Le déploiement normal des programmes se fait une année à la fois et donc dans ce cas-ci 8.2 vient dire que dans le cas de la Faculté des arts et des sciences sociales on va y aller avec les deux premières années du premier coup et ensuite les autres par la suite.

Cabral : Ok, d'accord. Ça, c'était ma première question. La deuxième question à la page 40 au point 2.3 sur les programmes de la Faculté des sciences, il est indiqué qu'un des programmes de la Faculté des sciences devait être recommandé à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui à un programme qui était recommandé par le Comité des programmes. J'avais noté que c'était le Baccalauréat ès sciences spécialisation en biologie. J'aimerais savoir en fait concrètement pourquoi ce n'est plus à l'ordre du jour.

Registraire : Tout à fait. En réalité le Comité des programmes qui étudiait la dernière série de programmes qui pouvaient être à l'ordre du jour du Sénat aujourd'hui, on faisait l'étude le 16 avril et la réunion du 16 avril il a décidé de concentrer ses énergies sur les questions qui devaient absolument être à l'ordre du jour aujourd'hui pour être au répertoire dès juillet prochain et puisque les programmes de la Faculté des sciences ne seront déployés qu'en septembre 2015, il y avait moins urgence et par manque de temps on a décidé de reporter la décision sur ce programme-ci à la prochaine réunion du Comité des programmes qui aura lieu le 28 mai.

Président d'assemblée : Ça va?

Cabral : C'est bon, merci.

Président d'assemblée : Numéro 7.

Selouani : Merci monsieur le président. Juste par rapport au développement durable des zones côtières, c'est juste supprimer le « s » et le nom officiel c'est développement durable de zone côtière au singulier. Plusieurs endroits on a le pluriel. Merci.

Président d'assemblée : C'est une correction à la proposition. Ça va tout le monde, il n'y a pas d'objection. Numéro 22.

Surette : J'aimerais juste revenir sur l'intervention d'Hélène Albert pour appuyer cette recommandation-là. Je suis au Comité des programmes et effectivement quand on a des invités qui viennent répondre à certaines des questions précises, ça accélère beaucoup le travail du Comité des programmes, ça accélère les décisions qui arrivent au Sénat académique ça fait que je pense que je voulais juste appuyer cette recommandation.

Président d'assemblée : Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Numéro 11.

Bobo : J'avais une question pour le registraire. Ma question c'était juste pour savoir où est-ce qu'on est rendu avec le programme d'éducation. Tantôt vous en avez parlé. Je voulais juste savoir c'est toujours en train d'être reconfiguré ou bien c'est déjà fini et ça sera soumis au prochain Sénat, je ne sais pas.

Registraire : C'est peut-être plus une question pour le doyen de la Faculté d'éducation parce que les travaux sont encore, les programmes sont encore à être développés au sein de la faculté donc ensuite ils seront soumis aux instances, Comité des programmes et Sénat académique, mais je les ai pas encore reçus en vérification chez nous. Je ne sais pas si le doyen veut clarifier.

J.-G. Ouellette : Je ne sais pas si vous le savez les programmes à la Faculté des sciences de l'éducation sont des programmes surtout au secondaire en collaboration avec les facultés et les campus et c'est pour ça que ça prend du temps parce qu'il y a beaucoup beaucoup beaucoup de collaboration et de consultations à gauche et à droite et une fois que tout ceci est fini, il faut passer par un comité consultatif du primaire et du secondaire et tout un processus auprès du Ministère de l'Éducation ça fait que ça prend beaucoup de temps. Le primaire est pratiquement terminé, il nous reste aller en consultation, mais le secondaire on a beaucoup de collaboration de la part des facultés partenaires et celui-là est encore en processus, mais on s'attend de les mettre en vigueur pour septembre 2015.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 36.

Beaulieu : J'ai simplement une question peut-être pour le doyen. On a ici une lettre de préoccupation de la part d'étudiants en éducation. Maintenant est-ce que je dois remettre la lettre au doyen ou encore attendre au Comité des programmes ou lors de la consultation, j'aimerais qu'on me mentionne c'est quoi l'ordre à faire.

Président d'assemblée : Secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors si je comprends bien ça serait une lettre qui serait adressée au doyen de la Faculté de l'éducation.

Beaulieu : C'est seulement des points sur une feuille qui a été remise au V.P. académique de la FÉÉCUM. Ce n'est pas une lettre formalisée, mais ce sont seulement quelques points de préoccupation de la part de certains étudiants donc est-ce qu'on doit attendre au Comité des programmes ou...

Secrétaire générale : Je pense que dans la procédure il faudrait que la lettre soit adressée au doyen à la Faculté d'éducation et la lettre va peut-être être incluse dans le dossier qui sera soumis au Comité des programmes et éventuellement ça fera son chemin dans les instances.

Beaulieu : Parfait, merci.

Président d'assemblée : Vous avez une autre question.

Bobo : C'était juste pour soutenir Shawn, c'est qu'on a eu la consultation, on a consulté des étudiants par rapport à la reconfiguration de leur programme et moi ma préoccupation c'est vraiment savoir si la reconfiguration du programme de Bacc en science de l'éducation vous avez quand même lieu à consulter vos étudiants pour savoir ce que eux en pensent parce que ce sera une décision qui sera judicieuse aussi pour eux, ce seront les étudiants qui vont prendre le cours de ces programmes-là, mais il faudra au moins savoir aussi ce qu'eux en pensent parce que le grand souci c'est avoir le programme c'est comme si les étudiants ne se retrouvent pas dans le nouveau programme. C'est ça vraiment le grand souci et on a eu le point des étudiants qui nous ont apporté en tant que fédération et c'est vraiment pour aller chercher la cause pourquoi on a eu ces points-là. C'était vraiment ça ma question c'était savoir si vous avez consulté ces étudiants-là pour faire ça.

Président d'assemblée : Je vous rappelle ce n'est pas ça vraiment qui est sur la proposition à l'heure actuelle, je l'ai laissé passer parce que je voulais quand même donner la possibilité aux étudiants de s'exprimer, mais je vous donne un dernier mot là-dessus monsieur le doyen.

J.-G. Ouellette : Pour répondre à cette question, les étudiants sont consultés parce qu'ils font partie de l'UARD. Les étudiants sont membres de l'UARD, ils représentent les étudiants et ils peuvent partager leurs

doléances. Ça ne veut pas dire que quand les étudiants demandent de quoi ça va automatiquement être accepté ou rejeté, il y a une discussion qui s'ensuit et je sais qu'il y a des étudiants qui siègent à l'UARD on fait des demandes, mais ça ne veut pas dire que toutes les demandes sont acceptées.

Président d'assemblée : D'accord. Numéro 40.

Richard : Peut-être plus un complément d'information c'est que je comprends un peu les préoccupations, mais comme d'autres formations professionnelles, les programmes en éducation doivent se conformer quand même à des exigences externes dont celles du Ministère de l'Éducation, donc un peu pour supporter les propos du doyen Ouellette, c'est certain que les avis ou les rétroactions des étudiants sont pris en considération, mais vous pouvez comprendre également qu'il y a des contraintes externes à respecter un peu comme dans le cas du génie ou des sciences infirmières, etc., etc. donc il y a plusieurs facteurs à prendre en considération en prenant les décisions finales.

Président d'assemblée : Merci. Donc là je n'ai pas d'autres demandes d'intervention et on va passer au vote. Veuillez voter maintenant. Je vais arrêter le vote, c'est 29 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité.

8.4 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : On est rendu au point 8.4, c'est pour information, madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : À la page 49 on a les résolutions transmises à titre d'information alors on vient tout simplement d'adopter la reconfiguration du programme en kinésiologie alors on y trouve les créations de cours par rapport à ça et les modifications de cours et les abolitions de cours par rapport à la kinésiologie. On peut trouver aussi une création de cours en musique et une modification dans le cours de droit 2311 société commerciale. À la page suivante, on retrouve une abolition du cours de musique histoire et introduction et ceci a entraîné des modifications dans certaines banques de cours, notamment celle de kinésiologie, musique et aussi certaines modifications dans des banques de cours de formation générale. J'attire votre attention à la recommandation 18 dans la partie 4.5, que le Comité des programmes demande aux facultés de revoir leurs banques de cours de 1^{er} cycle afin d'augmenter le nombre de cours aux banques de cours des OFG. Alors j'imagine que le VRER éventuellement va envoyer une note aux doyens par rapport à cette résolution-là alors c'était une discussion au Comité des programmes et j'attire votre attention là-dessus. Voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Y a-t-il des questions ou des commentaires? Je n'en vois pas donc ça épuise le point 8.

9. Nominations

9.1 Bureau de direction du Sénat académique (S. LeBlanc)

Président d'assemblée : Rendu au point 9, ce sont les nominations à des comités. La plupart concerne les étudiants sinon tous, je ne sais pas, non pas tous parce qu'il y a un changement par rapport aux étudiants à ce stade-ci de l'année comme vous comprenez. Donc le premier point c'est Bureau de direction du Sénat, le BDS, c'est pour remplacer Samuel LeBlanc qui était l'étudiant. Il faut un étudiant ou une étudiante membre du Sénat et donc pour les propositions M. Shawn Beaulieu vous proposez.

Beaulieu : Merci monsieur le président. Peut-être avant de nommer ou de proposer la personne, mentionner qu'on n'a pas encore de représentant pour le campus de Shippagan donc il va y avoir certains sièges qui vont demeurer vacants jusqu'à ce qu'on ait une personne qui va être désignée pour ce campus. Donc je propose Freddy Bobo au Bureau de direction du Sénat académique.

Président d'assemblée : M. Bobo est-ce que vous acceptez cette proposition?

Bobo : Oui j'accepte.

Président d'assemblée : Donc y a-t-il d'autres propositions? Y a-t-il d'autres propositions? Dernière fois, y a-t-il d'autres propositions. Il y en n'a pas donc vous êtes élu, félicitations.

9.2 Comité conjoint de la planification (S. LeBlanc)

Président d'assemblée : Ensuite on passe au Comité conjoint de la planification c'est pour remplacer Samuel LeBlanc encore une fois qui était étudiant. Donc étudiant/étudiante membre du Sénat, proposition? Numéro 12.

Cabral : Pour ce comité je propose à la nomination Freddy Bobo.

Président d'assemblée : Freddy Bobo est-ce que vous acceptez cette proposition?

Bobo : Oui j'accepte.

Président d'assemblée : Oui. Y a-t-il d'autres propositions? Y a-t-il d'autres propositions? Y a-t-il d'autres propositions? Je n'en vois pas donc vous êtes élu à ce comité également, M. Bobo, félicitations.

9.3 Comité des programmes (S. Daigle et É. Urbain)

Président d'assemblée : Le point 9.3 Comité des programmes pour remplacer M. Touaibia. Donc ce qu'il nous faut ce n'est pas limité à un étudiant ici, c'est un membre du Sénat donc tous les membres du Sénat peuvent être proposés. Numéro 36.

J. Ouellette : Je vais nommer Shawn Beaulieu.

Président d'assemblée : M. Beaulieu est-ce que vous acceptez la proposition? On a un premier candidat, M. Shawn Beaulieu. Y a-t-il d'autres propositions? Y a-t-il d'autres propositions? Dernière fois y a-t-il d'autres propositions? Il y en n'a pas donc félicitations, M. Beaulieu. On avait les étudiantes Mme Daigle et Mme Urbain. Il y a deux cas différents. On va commencer avec le cas de l'étudiant ou l'étudiante de cycle supérieur membre du Sénat. Numéro 17 vous avez une proposition?

Albert : Non je suis désolée, je voulais m'assurer qu'il y avait une représentation des cycles supérieurs aussi.

Président d'assemblée : Numéro 11 vous avez quelqu'un à proposer?

Bobo : J'allais proposer George Cabral pour le cycle supérieur au Comité des programmes.

Président d'assemblée : C'est proposé par M. Bobo. Est-ce que vous acceptez M. Cabral?

Cabral : Oui.

Président d'assemblée : Donc on a une proposition. Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Autres propositions? Autres propositions? Il n'y en a pas donc félicitations M. Cabral et ensuite l'autre c'est un étudiant également ou étudiante, mais sans préciser le cycle. Étudiant/étudiante membre du Sénat donc y a-t-il des propositions? Je donne la parole à M. Bobo.

Bobo : Je pense que ça déjà été proposé avant ça, Jeremy a proposé Shawn.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Dans la première élection, Jeremy Ouellette a proposé Shawn Beaulieu, ça, c'était une mise en candidature pour un membre du Sénat, alors ça pouvait inclure un doyen, ça pouvait inclure un professeur, ça pouvait inclure un étudiant. Vous avez proposé un étudiant alors vous avez été élu. Ici au Comité des programmes on prévoit aussi deux sièges pour des étudiants alors c'est un peu comme ça que c'est à procéder. On s'est déjà retrouvé avec trois étudiants à un Comité des programmes, il n'y a rien d'illégal là-dedans, mais est-ce que c'était ça votre intention je ne sais pas.

Président d'assemblée : Ok merci. Donc il semble y avoir peut-être une incompréhension, je vais demander à M. Beaulieu si votre intention était de remplir le poste d'étudiant à ce moment-là on pourrait re-procéder à la première élection. M. Beaulieu.

Beaulieu : Mon intention était évidemment de siège en tant qu'étudiant.

Président d'assemblée : Donc si personne n'a d'objection on va maintenant procéder à l'élection d'un membre du Sénat. Tout le monde est éligible, tous les membres du Sénat sont éligibles que ce soit clair. Y a-t-il des propositions pour ce poste-là? Numéro 17.

Albert : Je propose Denis Roy.

Président d'assemblée : Denis Roy est-ce que vous accepteriez?

D. Roy : Oui.

Président d'assemblée : Oui donc on a un premier candidat. Numéro 24.

M. LeBlanc : J'allais proposer Denis Roy, mais ça été fait avant moi.

Président d'assemblée : Numéro 10.

Djaoued : C'est fait déjà.

Président d'assemblée : Numéro 7.

Selouani : C'est fait dans un autre sens, merci.

Président d'assemblée : Dans un autre sens. Donc y a-t-il d'autres propositions? Y a-t-il d'autres propositions? Y a-t-il d'autres propositions? Il y en n'a pas donc félicitations M. Roy vous êtes élu pour ce comité.

9.4 Comité d'appel du Sénat académique (J.-G. Ouellette et C. Bourque)

Président d'assemblée : Comité d'appel du Sénat académique, à nommer président. Candidat choisi à l'extérieur de l'université sans y avoir voix délibérative. On commence avec ça. Donc on doit élire un président ou une présidente du comité qui doit être un candidat ou une candidate choisie à l'extérieur de l'université. Numéro 41.

Dubois : Je propose Odette Snow sous réserve qu'elle prenne sa retraite le 30 juin.

Président d'assemblée : Madame Snow est-ce que vous acceptez cette proposition? C'est donc une nomination conditionnelle. Ensuite y a-t-il d'autres propositions? Y a-t-il d'autres propositions? Y a-t-il d'autres propositions? Félicitations vous êtes élue à la présidence. Ensuite il faut des suppléants pour la présidence. Un suppléant ou une suppléante à la présidence qui aussi doit être un candidat/candidate choisi à l'extérieur de l'université. Y a-t-il des propositions? Numéro 36.

Beaulieu : Non...

Président d'assemblée : Numéro 2.

Secrétaire générale : Alors j'ai communiqué avec M. Charles Bourque, il est prêt à continuer comme suppléant si c'est le vœu du Sénat. C'est une information que je vous transmets.

Président d'assemblée : Il n'est pas proposé encore donc numéro 38.

F. LeBlanc : Je propose Charles Bourque.

Président d'assemblée : Proposé Charles Bourque et lui, il a accepté. Y a-t-il d'autres propositions? Autres propositions? Autres propositions? Donc M. Bourque est élu suppléant à la présidence. Le prochain ça serait les étudiants. On peut procéder à l'élection des deux étudiants puisque c'est exactement les mêmes critères. Numéro 12.

Cabral : Je propose à la nomination Freddy Bobo et Shawn Beaulieu.

Président d'assemblée : M. Bobo vous accepteriez?

Bobo : Oui j'accepte.

Président d'assemblée : Et Shawn Beaulieu vous accepteriez. On a donc deux candidats pour le moment. Y a-t-il d'autres propositions? On a deux candidats pour deux postes évidemment vous avez compris. Y a-t-il d'autres propositions? Y a-t-il d'autres propositions? Il y en n'a pas donc ces deux personnes sont élues au comité et maintenant il faut des étudiants/étudiantes suppléants/suppléantes. Numéro 36.

Beaulieu : Je propose en tant que membre suppléant Georges Semedo Cabral et puis on va avoir un siège vacant. Je ne veux pas proposer le siège vacant, mais simplement à titre d'information.

Président d'assemblée : On commence avec M. Cabral, vous accepteriez?

Cabral : Oui.

Président d'assemblée : Donc on ne peut pas présumer que le deuxième poste, est-ce que ça prend quelqu'un du Sénat? Y a-t-il d'autres propositions ou peut-être ça épuise les candidats. Y a-t-il d'autres propositions? Y a-t-il d'autres propositions? M. Bobo.

Bobo : Au départ le poste normalement on a réservé pour l'étudiant de Shippagan donc si on a un étudiant de Shippagan c'est lui qui va siéger normalement pour ce poste.

Président d'assemblée : Mais moi je dois quand même demander s'il y a d'autres propositions. Je demande une dernière fois y a-t-il d'autres propositions? Il y en n'a pas donc on a élu une personne et l'autre personne sera à élire la prochaine fois, d'accord? Félicitations.

9.5 Comité d'attestation des études (S. Daigle et N. Robichaud) et (suppléants : P.-L. Desroches et S. LeBlanc)

Président d'assemblée : Le point 9.5, Comité d'attestation des études. Encore une fois on va élire deux étudiants parce que les qualifications sont les mêmes. Numéro 11.

Bobo : Je propose Jeremy Ouellette et Shawn Beaulieu comme étudiants.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce que vous acceptez M. Ouellette, M. Beaulieu, oui. Y a-t-il d'autres propositions? Autres propositions? Autres propositions? Vous êtes élus félicitations donc M. Ouellette et M. Beaulieu. Ensuite c'est deux suppléants. Numéro 35.

J. Ouellette : À titre de suppléant, je propose Freddy Bobo ainsi qu'une place réservée à l'étudiant de Shippagan.

Président d'assemblée : Il y a M. Bobo qui est proposé. Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Dernière fois y en a-t-il d'autres? Je n'en vois pas donc M. Bobo est élu et on remplira l'autre siège la prochaine fois.

9.6 Comité de sélection des grades honorifiques (P.-L. Desroches)

Président d'assemblée : Numéro 9.6, Comité de sélection des grades, un étudiant/étudiante. Numéro 36.

Beaulieu : Je propose que Jeremy Ouellette siège au Comité de sélection des grades honorifiques.

Président d'assemblée : Est-ce que vous acceptez M. Ouellette? Y a-t-il d'autres candidatures? Autres candidatures? Autres candidatures? Il y en n'a pas donc félicitations, M. Ouellette.

9.7 Conseil de la langue française (L. Kamano)

Président d'assemblée : Conseil de la langue française, encore une fois un étudiant ou étudiante. Numéro 11.

Bobo : Je propose que George Semedo Cabral siège comme étudiant pour le Conseil de la langue française.

Président d'assemblée : Merci. Vous acceptez M. Cabral? Y a-t-il d'autres propositions? Y a-t-il d'autres propositions? Autres propositions? Il y en n'a pas donc félicitations, M. Cabral. Ça épuise le point 9.

10. Formation des sénatrices et des sénateurs

Président d'assemblée : Le point 10, Formation des sénatrices et des sénateurs donc c'est un point pour information. Madame la secrétaire générale. M. Bobo.

Bobo : Oui j'avais juste un commentaire par rapport au comité de vice-doyen. Est-ce qu'on fait une nomination ici ou bien c'est l'étudiant qui représente le comité de vice-doyen est choisi?

Président d'assemblée : Ce n'est pas ici que c'est fait, ce n'est pas le bon forum. Donc madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors sur votre table ce matin vous aviez une page qui parle de la formation des membres du Conseil des gouverneurs. Alors tout ça pour vous dire qu'à la dernière réunion du Sénat académique, il y avait eu une suggestion d'avoir une formation pour les membres du Sénat académique qui pourrait prendre les allures de celle qu'on avait eue pour le Conseil des gouverneurs. Alors c'est tout simplement pour vous mettre au courant que c'était quand même une pleine journée surtout le 22 février avec une présentation qui a porté sur le système bicaméral, une conférence qui portait sur la gouvernance, une conférence quand même qui a été appréciée d'environ 90 minutes de Michel Nadeau, de l'institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques et puis par la suite on avait eu des présentations des vice-recteurs sur le financement des universités, sur le processus d'évaluation des programmes et une récapitulation par le recteur. Ça été une pleine journée, je ne sais pas si c'est ça l'ampleur que le Sénat avait en tête lorsqu'il a suggéré la formation ou si que ça portait sur des thèmes particuliers, mais je pense que c'est tout simplement pour lancer le dialogue ou la communication par rapport à qu'est-ce qu'on pourrait faire comme formation pour le Sénat académique. Alors voilà, je pense que la dernière fois c'était surtout la conférence de M. Nadeau qui avait retenu l'attention et puis si c'est ça, M. Nadeau est une personne extrêmement occupée, mais pour l'avoir cet automne par exemple il faudrait déjà entamer les démarches. Donc voilà monsieur le président, c'était tout simplement la mise en contexte.

Président d'assemblée : Avez-vous des questions, des commentaires par rapport à ça? Voulez-vous être la victime d'un bien cuit? Personne n'a rien à suggérer là-dessus? Numéro 39.

Snow : Alors je recommande fortement qu'à la première session du Sénat académique de la prochaine année universitaire qu'on prévoit du temps pour une session de ce genre ici qui comprendrait notamment une présentation de M. Nadeau et d'autres sessions sur la gouvernance et autre.

Président d'assemblée : Autrement dit ça serait la réunion du mois d'août.

Snow : C'est ça.

Président d'assemblée : On ne vous demande pas de voter, on vous demande juste des suggestions et évidemment si vous aviez des objections c'est le temps de le dire. Numéro 41.

Dubois : Je pense que dans cette séance de formation, ce serait peut-être intéressant qu'on ajoute une séance sur le fonctionnement du Comité des programmes, les différentes étapes, les étapes avant le Comité des programmes puis ensuite les étapes subséquentes au Comité des programmes pour que les sénateurs soient bien informés sur comment ça fonctionne.

Président d'assemblée : Merci. Il n'y avait pas de volet sur les procédures d'assemblée comme telles, ce n'était pas prévu. Numéro 30.

Navarro Pardiñas : Pour avoir moi-même participé à cette journée de formation pour les gouverneurs, j'aimerais proposer qu'on fasse aussi la conférence sur le système bicaméral qui serait très intéressant qui nous permettrait de voir quelles sont les différences entre le Sénat et le Conseil des gouverneurs, quelles sont les attributions de chacun. Donc ça je pense que ça serait intéressant. Effectivement, la conférence de M. Nadeau était très très intéressante. Là vous avez parlé d'ajouter sur le Comité des programmes, ça serait vraiment intéressant aussi, je pense. Les procédures d'assemblée, je crois que ça serait aussi bon d'avoir un petit rappel peut-être au début de la formation. On avait fait ce genre de formation il y a quelques années, je me souviens d'avoir participé à ça, c'était M. Snow qui avait fait ça juste avant la première rencontre du mois d'août pour les nouveaux sénateurs donc ça je pense que ça serait important de l'ajouter et aussi peut-être une petite présentation sur le financement des universités. Des fois, c'est important de savoir pourquoi on doit choisir des programmes, pourquoi on privilégie certaines choses; si on voit comment notre université fonctionne et d'où vient l'argent. Moi j'ai trouvé ça très très enrichissant personnellement, donc moi je soulignerais ces présentations si c'est possible. Mais pour ça il faudrait vraiment prendre une journée avant le Sénat parce que ça va prendre du temps.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 8.

Chetouane : Merci monsieur le président. Pour ce point d'information, je me pose juste une question avec moi-même. J'essaie de mettre en relation, je sais que bon on parle de système bicaméral, etc., qui est de pratique un peu partout dans le pays, mais ici on a une feuille qui parle de formation des membres du Conseil des gouverneurs, au point 10 on parle d'une possibilité de parler de formation des sénatrices et des sénateurs pour le Sénat, d'accord. Bien sûr des sessions comme ça, etc., je pense qu'elles sont toujours enrichissantes. Le seul souci que j'ai c'est qu'au Sénat il y a plusieurs comités qui répondent au Sénat pour essayer de faire le travail donc Comité de planification, Comité des études, etc., etc., etc., alors que la nature même d'un conseil de gouverneurs il est moins explosé en plusieurs comités, il est plus impliqué et je ne sais pas. Je me pose la question parce que de toute manière je n'ai pas assisté à la formation du 21-22 à Edmundston des gouverneurs, mais pourquoi choisir par exemple le Comité des programmes et pas comité de quelque chose d'autre, etc. donc je ne sais pas. Merci.

Président d'assemblée : Numéro 41.

Dubois : À la lumière des réflexions de ma collègue d'Edmundston sur l'enrichissement personnel et l'enrichissement de ces connaissances par rapport au fonctionnement, je pense que ce serait peut-être le moment de considérer si on fait une formation au mois d'août de cette année, mais de pérenniser cette formation-là pour tous les nouveaux sénateurs au mois d'août de chaque année après selon les succès naturellement qu'on a, donc pour éviter que tous les sénateurs qui ont déjà eu la formation reviennent au mois d'août à chaque année, mais on pourrait peut-être à partir de l'année prochaine d'avoir pour les nouveaux et les nouvelles.

Président d'assemblée : Je vous rappelle ce sont des suggestions que vous faites, ça va être noté. Numéro 16.

Adegbi : Je vais renchérir par rapport à ce qu'a dit mon collègue Chetouane pour dire que si nous avons fait une formation pour qu'on sache un peu comment ça fonctionne à l'université, il y a un certain nombre de comités, pas seulement le Comité des programmes, le Comité conjoint de la planification, il y a un certain nombre de comités qui fonctionnent qui répondent au Sénat. Il serait bon que nous ayons une formation sur

chacun de ces comités, une petite présentation pour savoir ce que font ces comités alors ça permettra que lorsque ces comités présentent des rapports au Comité des programmes ici sur lesquels nous devons décider, qu'on ait déjà une idée de comment ça fonctionnait avant que ça arrive là.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 7.

Selouani : Merci monsieur le président. Moi je propose qu'on fasse peut-être un petit pas vers l'innovation en prévoyant par exemple des capsules vidéos où les intéressés, les principaux formateurs pourraient par exemple donner des petites formations très courtes et qui pourraient être accessibles donc surtout pour les gens qui rejoignent des comités pouvoir spécifiquement cibler ces comités-là et ça serait une formation extrêmement accessible et qui serait donc éviter de faire la formation chaque année physiquement avec les individus, mais de l'avoir accessible en vidéo. Ça pourrait être les personnes mêmes et ça n'engagerait pas beaucoup de coûts parce que ça serait avec des moyens vraiment de base pour les rendre accessibles sur le web par exemple.

Président d'assemblée : Avez-vous d'autres suggestions? Madame Castonguay.

Secrétaire générale : J'ai pris bonne note de vos commentaires. Pour le Comité des programmes je trouve que c'est une très très bonne suggestion, mais je sais aussi que notre nouveau vice-recteur sera en poste depuis seulement six semaines, il n'aura pas encore fait une réunion du Comité des programmes. Il faudrait être prêt à l'épauler énormément par rapport à ça. Donc c'est un premier commentaire. Le deuxième commentaire M. Chetouane je peux vous dire qu'il y a sept comités qui relèvent du Conseil des gouverneurs et donc c'est aussi éclaté qu'au Sénat, mais avec peut-être moins de joueurs autour de la table. Peut-être c'est une raison, avec le système bicaméral cette présentation-là permet de voir l'ensemble des comités.

Président d'assemblée : Là-dessus vous n'avez pas besoin de proposition pour avoir cette, ça vous convient comme ça? Numéro 30.

Navarro Pardiñas : Merci monsieur le président. Juste d'après les commentaires qu'on vient de faire par rapport à la présentation du Comité des programmes, étant donné que le nouveau vice-recteur ne sera pas en poste donc ça fera seulement six semaines qu'il est en poste, peut-être qu'on peut prévoir aussi qu'il y ait une formation supplémentaire plus tard. On n'a pas besoin de faire une grosse journée et après c'est fini, on peut étaler les formations et aussi pour les gens qui voyagent c'est agréable de dire on peut venir la veille l'après-midi au lieu de venir deux jours avant ce qui complique les choses. Enfin on peut prévoir différentes modalités donc c'est une suggestion, on pourrait faire ces présentations plus tard.

Président d'assemblée : Alors ça épuise le point 10.

11. Rapport du recteur et vice-chancelier

11.1 Planification stratégique « Osez rêver »

Président d'assemblée : On est rendu au point 11, Rapport du recteur et vice-chancelier d'abord au sujet de la planification stratégique « Osez rêver ».

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Comme il est de forme à chaque réunion du Sénat, je fais un compte-rendu de la mise en œuvre de la planification stratégique. Depuis la dernière rencontre, je me suis rendu à Edmundston où j'ai rencontré les étudiants, les professeurs pour discuter de leur plan de mise en œuvre parce que chaque campus le voit un peu différemment étant donné leurs spécialisations et les particularités. Par la suite je me suis rendu à Shippagan pour rencontrer l'équipe de direction, le personnel non-enseignant, le personnel enseignant du campus, on a eu une très bonne discussion à savoir comment on va poursuivre à la mise en œuvre. Le Conseil des gouverneurs a prévu une journée entière de réflexion sur le plan stratégique; la date n'a pas encore été fixée, mais c'est pour approfondir leur réflexion. Aussi j'ai des rencontres prévues avec la Faculté d'éducation pour discuter encore une fois de la mise en œuvre. J'attends toujours une date pour la Faculté des arts et sciences sociales pour entamer une réflexion là aussi dans les prochains mois. Donc aussi le 21 mai, la RDD va recevoir une formation sur comment faire la mise en œuvre d'une planification stratégique pour les outiller pour ensuite travailler avec leurs facultés parce que la mise en œuvre vient des facultés et non du recteur ou des vice-rectorats, mais bel et bien ça vient des facultés. Et à la fin du mois de mai, l'équipe de direction va faire une mise en commun de toutes ces initiatives pour voir comment on peut effectivement prendre les 52 objectifs et les rendre opérationnels avec des échéanciers et des responsabilités pour effectivement en arriver probablement soit à l'automne un peu plus tard avec un plan beaucoup plus détaillé, ou si on développe une banque d'indicateurs à savoir comment qu'on va évaluer notre performance par rapport aux divers objectifs. C'est important peut-être de vous rappeler que nous avons une chercheuse institutionnelle et nous disposons, c'est quand même assez extraordinaire, de beaucoup de données. On participe à des sondages nationaux, on a des sondages internes et malheureusement on n'utilise presque jamais ces données. On a des données par rapport au taux de satisfaction de nos étudiants et de nos étudiantes, le taux de placement, on a beaucoup beaucoup d'informations, on a des banques très riches, mais on ne les exploite pas. Donc ce qu'on doit faire effectivement c'est prendre ces données-là et se développer un ensemble d'indicateurs pour nous laisser savoir où on s'en va. Pour moi le projet de

planification stratégique c'est quelque chose que je continue à mener, c'est quelque chose que je pense être extrêmement important pour l'université pour son avenir. En somme, ce sont les initiatives depuis la dernière réunion du Sénat donc tout ça pour vous dire que nous sommes dans la deuxième année de la planification stratégique et c'est l'année cruciale parce que c'est souvent durant cette deuxième année que les plans stratégiques meurent, donc on veut éviter ça à tout prix. Merci. S'il y a des questions, je suis prêt à répondre.

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des questions concernant la planification stratégique? Numéro 11.

Bobo : J'avais une question pour monsieur le recteur. Puisqu'il s'agit d'un rapport, est-ce qu'on a un document écrit ou c'est juste verbalement que vous le déposez?

Recteur et vice-chancelier : C'est toujours verbal, mais c'est repris dans la transcription par la suite.

Président d'assemblée : Numéro 8.

Chetouane : Merci monsieur le président. Juste une question, des commentaires plutôt, pas des questions... *(fin de l'enregistrement)* ...Osez rêver je pense ça prend un point d'exclamation à la fin donc il faut maintenir le point d'exclamation parce qu'on l'avait maintenu dans le rapport du 7 mars du Sénat. La deuxième chose c'est que j'ai apprécié votre remarque sur les données et sur la chercheuse, enfin la chercheuse institutionnelle parce que moi je pense qu'il faut opérationnaliser, c'est une bonne voie moi je pense. C'est une bonne voie parce que les données quelles que soient leur nature institutionnelle ou nationale, etc., c'est la mémoire de l'institution, ça garde l'esprit et le comportement de l'institution, plutôt la mémoire de l'institution, il faut savoir se reposer bien sur cette mémoire en terme quantitatif, mémoire quantitative de données, etc., et aussi mettre en place des procédures d'analyse et de mesures et d'évaluation, etc. Je pense que c'est des bonnes habitudes. Et je termine, je me rappelle toujours de ce que disait ___ il disait, les méthodes sont les habitudes de l'esprit et les économies de la mémoire. Donc la partie économie mémoire c'est les données et les habitudes de l'esprit c'est vraiment la manière dont on exploite ça et les implémenter et essayer avec.

Président d'assemblée: Merci. Donc je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. J'en ai maintenant deux, numéro 30.

Navarro Pardiñas : Merci monsieur le président. C'est juste une question d'information puisque vous avez parlé de la chercheuse institutionnelle et vous avez dit qu'il y a beaucoup d'informations concernant par exemple le taux de satisfaction des étudiants, le placement, etc. C'est une question, je voudrais savoir est-ce que ces informations sont disponibles sur le web quelque part ou il faut téléphoner directement ou comment on fonctionne. Est-ce qu'il y a une liste aussi des données qui seraient disponibles parce que je n'aurais jamais eu l'idée de demander quel est le degré de satisfaction, le taux de satisfaction, mais j'aurais été intéressée de savoir comment faire.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que pour l'instant ce n'est certainement pas sur le web. On a commencé effectivement à questionner la chercheuse qu'est-ce qui existait et effectivement on vient tout juste d'apprendre dans les derniers mois qu'il y avait ces banques de données. Donc pour reprendre ce que M. Chetouane dit, c'est qu'on doit maintenant les exploiter et puis on doit voir aussi sur un nombre d'années les tendances parce que ce n'est pas avec les données d'une seule année qu'on va être capable d'établir des tendances, mais ce que je pense qu'on doit faire absolument c'est les exploiter et développer des habitudes et des comportements qui fait en sorte que maintenant on va toujours aussi souvent que possible fonder nos décisions sur des données probantes et on en a beaucoup.

Président d'assemblée : Numéro 13.

Marcoux : En tant que bibliothécaire en charge des données des statistiques, la seconde que j'entends parler de base de données mes oreilles s'allument. Je suis souvent la porte d'entrée pour les chercheurs qui sont intéressés par les données des statistiques, alors je voulais juste vous rappeler que si jamais vous voulez collaborer avec la bibliothèque pour voir comment qu'on pourrait peut-être diffuser mieux nos bases de données internes aux chercheurs, la bibliothèque est quand même une très bonne institution à qui parler. Je veux aussi rappeler à n'importe qui dans la salle qui cherche des données et des statistiques ___ c'est moi la bibliothécaire je peux vous aider. On a accès à l'université à certaines bases de données qui ne sont pas disponibles sur le web avec des accords spéciaux avec Statistiques Canada et on est même sur le point d'ouvrir un centre de données de recherche qui vont avoir des données très confidentielles auxquelles on va pouvoir avoir un accès privilégié parce qu'on est une université. Merci.

Recteur et vice-chancelier : Merci pour votre enthousiasme.

Président d'assemblée : Donc il n'y a pas d'autres interventions sur la planification stratégique et le point suivant c'est Autres donc si vous avez d'autres questions ou d'autres commentaires pour le recteur. Numéro 38.

F. LeBlanc : Merci monsieur le président. Les membres du Sénat et le président du Sénat ont reçu lundi une lettre provenant de la présidente de l'ABPUM, Marie-Noëlle Ryan. Une lettre qui à mes yeux est une attaque en règle contre la liberté universitaire. C'est un peu surprenant venant d'un groupe qui normalement devrait défendre la liberté universitaire à l'université. Je n'ai pas à rappeler aux sénateurs, mais je vais quand même le faire que dans la mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton, on a une liste de valeurs dont la valeur numéro 7 intitulée Liberté universitaire et je cite : « elle sauvegarde et protège le principe de liberté universitaire et d'autonomie intellectuelle et procure des occasions pour stimuler la pensée critique ainsi que des débats sur des questions universitaires et sociales ». Dans la lettre reçue, on semble vouloir limiter la liberté d'expression à toute moins un groupe de sénateurs ou d'invités et je trouve que c'est déplorable. J'aimerais avoir l'avis du président du Sénat sur cette lettre et son opinion quant à un certain genre de ségrégation ou de discrimination sur les droits et les privilèges des sénateurs. Merci.

Président d'assemblée : Merci. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Effectivement j'ai reçu cette lettre et je pense que je vais peut-être contextualiser un peu cette lettre, c'est qu'effectivement une des valeurs fondamentales de l'université c'est la liberté universitaire. De fait, je suis souvent obligé de défendre la liberté universitaire face à différents intervenants qui nous disent toujours comment ça se fait que les membres de l'Université de Moncton peuvent dire telle ou telle chose sur la place publique, etc. C'est une valeur fondamentale, je pense que je fais référence, je vais faire référence aussi à ce qu'avait dit le sénateur Chouinard, le droit à la différence. Effectivement, je pense que lorsqu'on a des débats au Sénat ou avant ou durant ou après, le Sénat on doit avoir un certain respect de chacun et chacune parce que c'est quand même la pierre angulaire de l'université, c'est cette liberté académique et je ne parlerai pas du contenu de la lettre, mais seulement du principe qu'on doit maintenir, qu'on doit respecter en tant que sénateurs et sénatrices. Merci.

Président d'assemblée : Numéro 12.

Cabral : Concrètement je ne sais absolument pas ce que vous M. LeBlanc ou vous M. Richard vous avez dit dans ces articles, je ne les ai pas lus, je n'étais même pas au courant, je l'ai su quand j'ai lu cette correspondance et il y a quelque chose qui m'a interpellé c'est que vous avez été critiqués sur le fait que vous avez manqué à votre devoir de réserve en tant qu'administrateurs, et comme je suis nouveau sénateur, je me suis posé la question de la confrontation entre ce devoir de réserve que vous devez apparemment respecter et un devoir de transparence que je pense que l'université devrait aussi mettre en avant, que ce soit au niveau des gouverneurs, au niveau des sénateurs et du coup je me posais la question en tant qu'administrateurs ou en tant que sénateurs académiques ou en tant que gouverneurs, est-ce qu'on peut finalement tout dire aux premiers concernés, c'est-à-dire les étudiants sur les décisions prises au centre du Conseil des gouverneurs ou au centre du Sénat académique après vote. Est-ce qu'après un vote on est censé finalement dire ça été voté, on fait avec et puis on ne pas s'exprimer auprès des étudiants ou des médias sur notre opinion sur les décisions qui ont été prises. C'est la question que je me pose parce que si finalement un étudiant vient me voir demain et me dit alors finalement qu'est-ce qui a été décidé au niveau du Sénat pour telle décision, pour tel programme, pour tel cursus, est-ce que je peux moi concrètement en tant que sénateur lui dire écoute finalement on a voté ça et mon opinion c'est ça. Qu'est-ce qu'on peut dire, qu'est-ce qu'on ne peut pas dire finalement, transparence contre réserve c'est cette question que je n'arrête pas de me poser depuis que j'ai lu cette correspondance.

Président d'assemblée : Merci. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Et bien si je me tiens à certaines des questions qui sont sur la table, il n'y a pas nécessairement une contradiction entre la transparence et le droit de réserve. Je pense que premièrement je ne suis pas un spécialiste de tous les règlements du Sénat, par contre, ce que je sais c'est qu'on doit absolument toujours encourager le débat, mais respectueux et le moment qu'on dépasse ça là, ce n'est plus acceptable. On est une université et à l'université si la liberté universitaire n'est pas respectée bien on sert à quoi. Moi j'ai été fonctionnaire, ou je peux vous le dire j'avais des messages, peu importe mes opinions, j'avais des messages. Si on travaille dans le secteur privé, vous avez des messages. L'université c'est le dernier endroit, la dernière place où on peut s'exprimer. Et je pense que dire qu'un collègue a le droit ou pas le droit de s'exprimer, faut faire attention là. Encore une fois je ne m'exprime pas en tant que spécialiste de la gouvernance et tout ça. Je m'exprime en tant que recteur d'université qui veut absolument s'assurer qu'on respecte un des fondements cruciaux de l'université.

Président d'assemblée : Je crois aussi que la question qu'il posait c'était est-ce que juste au point de vue des renseignements est-ce qu'à la sortie d'une réunion du Sénat est-ce qu'un membre du Sénat a le droit de donner une entrevue à La Presse par exemple sur ce qui s'est passé au Sénat, je pense c'était ça un petit peu ça votre question.

Cabral : Aux étudiants aussi.

Président d'assemblée : Aux étudiants aussi, est-ce que vous pourriez parler de ça?

Recteur et vice-chancelier : Je ne suis pas au courant qu'il y a une interdiction à savoir qu'on ne peut pas parler par la suite. Là ça ne devient pas transparent.

Président d'assemblée : Numéro 20.

D. Roy : Je m'inscris tout à fait dans la sagesse des propos qu'on entend aujourd'hui, je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit puis je pense que la très grande majorité du temps on respecte ce code de conduite, on est assez discipliné malgré tout, on a eu quelques mois un peu plus, on s'intéressait un petit peu plus à nous dans les médias, mais parfois c'est simplement parce qu'il y a moins de choses qui se passent dans le monde. Je suis tout à fait d'accord avec cette idée de liberté universitaire, mais j'aimerais rappeler que si on a cette liberté universitaire c'est parce qu'on est des universitaires et moi ce qui me dérange un peu, c'est de voir dans la place publique parfois des collègues qui semblent oublier ce que ça signifie être universitaire. Ce n'est pas tellement le fait d'intervenir et je ne pense pas nécessairement à la situation qui est sur la table présentement, ce n'est pas tellement le fait d'intervenir comme ce qu'on va faire avec ce droit de parole. Pour moi l'universitaire c'est quelqu'un qui est capable de faire la différence entre une opinion non fondée et une connaissance et quand je vois des collègues qui semblent oublier ça, ça me gêne. Ça me gêne un peu et je pense que ça nuit à cette institution qui a déjà ses détracteurs, qui est déjà sous attaque présentement, qui est déjà sous pression on le sent, donc je trouve que ça donne des arguments à ceux qui ne comprennent pas c'est quoi une université, c'est quoi un universitaire. Donc moi je nous invite à un peu plus de discipline là-dessus, d'éviter les jugements de valeur, de nous éloigner de l'arbitraire et de se souvenir que, et c'est ce que j'enseigne toujours à mes étudiants qui est fondamental qu'on soit capable de chercher à faire cette distinction entre l'opinion non fondée et la connaissance.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 36.

Beaulieu : Peut-être juste ajouter le commentaire c'est que souvent en tant qu'étudiants on a le journal Le Front qui est la tribune pour nous exprimer, pour donner nos opinions sur des décisions qui sont prises et je pense que pour faire un lien c'est qu'il y a eu un article publié dans le journal Le Front suivant le dernier Sénat. On a exprimé l'opinion sans nommer de nom et dans l'article publié dans l'Acadie Nouvelle on ne mentionnait pas de nom dans cet article-là, donc je pense que chacun a le droit à son opinion justement et la lettre qui a été déposée ici moi je pense que ça va contre la liberté de conscience et je ne veux pas prendre la défense de personne, mais je pense que chacun a le droit à son opinion en autant que dans nos lettres ou dans nos articles on ne mentionne pas de nom en particulier.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 40.

Richard : C'est certain que je suis d'accord avec M. Beaulieu et aussi enrichir dans la direction des propos de M. Roy. De façon particulière je vais accentuer quelque chose, c'est que dans la lettre on a aussi fait allusion bien sûr que M. LeBlanc et moi-même on avait manqué un peu de déontologie là. J'aimerais de vous rappeler que par rapport au fonctionnement du Sénat, on dit que tous les documents du Sénat sont la propriété du Sénat et sont confidentiels avant d'être abordés, donc par rapport à toute cette histoire de viabilité ici là, il y a quand même des aspects déontologiques qui n'ont pas été respectés par rapport au fonctionnement du Sénat. On peut comprendre que c'est un sujet délicat et bien sûr les gens qui s'y opposaient voulaient manifester leur mécontentement, ok, sauf que le fonctionnement du Sénat n'a pas été respecté. Et je vous dirais aussi que ça on peut le comprendre quand même, c'est un sujet délicat et probablement même le dépôt du rapport, la manière qu'on l'a présenté, pas nécessairement nous lorsqu'on l'a présenté ici, mais juste le dépôt, il y aurait peut-être eu une meilleure manière de le présenter à la communauté universitaire pour que ça soit disons mieux compris, etc., etc. Ça, c'est une autre chose. Mais en revenant par rapport au fonctionnement du Sénat, ça qui est chagrinant aussi c'est de voir durant des réunions, parce que le Sénat est censé être confidentiel comme on a mentionné, des gens qui sortent parfois faire des entrevues au plein milieu d'un Sénat ou même envoyer des Tweets aux médias pendant séance tenante. Mais si nos propos qu'on a faits dans les journaux manquaient de déontologie, je pense qu'il faut se regarder dans le miroir ici là pour dire bon bien séance tenante comment qu'on fonctionne puis en respectant les attributions et le fonctionnement du Sénat.

Président d'assemblée : Je ne voudrais pas qu'on s'éloigne trop quand même, je laisse une certaine liberté de parole puisque c'est de ça qu'il s'agit, mais je vous rappelle que c'est des questions au recteur, c'est ce qui est prévu à l'ordre du jour; on a déjà passé à travers le point 7 qui était le suivi du procès-verbal et il n'y avait pas eu d'intervention à ce moment-là, mais je remercie les personnes qui ont intervenu. Je voulais juste vous rappeler ça. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Juste pour peut-être essayer de faire le point sur la discussion qui a eu lieu, on a dépassé largement ce qui il y avait dans la lettre, je pense que chaque fois qu'une situation se produit, on doit apprendre et puis si par exemple on a des leçons à tirer de cette expérience, et bien qu'on apprenne de cette expérience. Il n'y a rien qui nous dit qu'en tant qu'institution qu'on est figé dans le temps, on ne peut pas changer, je pense aussi qu'on vit dans un nouveau monde médiatisé et de communication. Donc certains de nos comportements qui étaient peut-être corrects dans une certaine époque, aujourd'hui c'est un peu différent, mais je pense que c'est important d'apprendre comme Sénat de nos expériences. Donc j'apprécie l'occasion

d'avoir cette conversation, c'est la place pour l'avoir ce genre de conversation et puis c'est peut-être mieux qu'on l'ait entre nous autres que sur la place publique. Merci.

Président d'assemblée : Vous aviez autre chose à ajouter, M. Roy.

D. Roy : C'était simplement pour enchaîner un peu parce qu'on a répété à quelques reprises qu'on a le droit à nos opinions et je suis d'accord avec ça, mais le droit à l'opinion ça veut aussi dire le droit à une opinion qui est pas réinterprétée par quelqu'un d'autre et je pense que c'est un peu ça qui, je ne veux pas qu'on retourne de nouveau sur la question, mais pour l'avenir il faudrait se souvenir de ça.

Président d'assemblée : Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention donc ça épuise le point 11. Normalement on ferait une pause, mais comme vous voyez on est presque rendu à la fin de l'assemblée, j'imagine que vous voulez qu'on finisse, c'est tu ça votre vœu ou voulez-vous faire une pause à ce stade-ci?

12. Suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs CGV-140412

Président d'assemblée : Le point 12 c'est le suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs, on n'a pas de procès-verbal. Donc à ce moment-là on vous donne l'ordre du jour, vous l'avez, et vous pouvez poser des questions au recteur par rapport à des points qui étaient à l'ordre du jour de la réunion du Conseil des gouverneurs. En avez-vous? Je n'en vois pas. Numéro 17.

Albert : J'ai juste une question, est-ce qu'il y a une raison précise pour laquelle on n'a pas le procès-verbal cette fois-là?

Président d'assemblée : Un instant.

Secrétaire générale : Habituellement à cette réunion ici qui est très vite après le Conseil des gouverneurs, on ne remet pas le procès-verbal, on remet l'ordre du jour. C'est un petit peu ça l'habitude. La raison aussi j'étais absente pendant deux semaines, alors voilà.

Président d'assemblée : Numéro 8.

Chetouane : Juste une question sur le point 11 de l'ordre du jour, le budget 2014-2015, comment il s'annonce avec le contexte économique qu'on connaît.

Recteur et vice-chancelier : Rapidement pour le budget, on a adopté un budget avec un léger déficit pour les trois campus, mais on a utilisé des hypothèses très très réalistes, c'est-à-dire qu'on a même prévu dans le budget une baisse dans les inscriptions pour s'assurer qu'on n'ait pas de surprise au mois de septembre, mais le déficit qui est prévu il est quand même d'une telle grandeur qu'on est quand même très content que durant l'année on va être capable de résorber le déficit. Ce qui est peut-être, c'est l'année prochaine qui m'inquiète dans le sens qu'il y a une élection qui s'en vient et puis peu importe les promesses, les engagements qui ont été faits avant l'élection, on ne peut certainement pas prédire ce qui va arriver après l'élection.

Président d'assemblée : Numéro 12.

Cabral : Concernant cette réunion du Conseil des gouverneurs, je tiens à rappeler pour ceux et celles qui ne le savent pas qu'après cette réunion M. Théberge et M. Lanteigne sont venus s'expliquer devant les étudiants au 63 juste après la réunion avec les représentants étudiants qui étaient présents à cette réunion. J'étais à cette réunion, je tiens déjà à vous faire savoir que c'était une très bonne initiative que vous avez eue de venir vous expliquer par rapport aux décisions qui nous concernaient directement et si à l'avenir vous pouviez faire ça à chaque fois qui il y avait une décision cruciale qui concerne les étudiants, ça serait vraiment une bonne chose parce qu'on est vraiment concerné et c'est un bon suivi, il y a un contact direct donc j'apprécie cette initiative.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 16.

Adegbidi : Je suis au numéro 17 de l'ordre du jour du Conseil des gouverneurs, l'U de M Inc. développe _____ fiducie. Pouvez-vous nous expliquer un peu ce que c'est et ce que ça fait?

Recteur et vice-chancelier : Disons qu'on l'a pas traité à la réunion du Conseil des gouverneurs, ça été rapporté, mais effectivement il y a des avocats autour de la table qui pourraient peut-être donner beaucoup plus de détails, mais c'est que U de M Inc. c'est au nord de la rue Morton, il y a au-delà de 250 acres qui appartiennent à l'Université de Moncton. Donc U de M Inc. est une corporation qui appartient à l'Université de Moncton qui est responsable pour le développement de ses terrains. Le premier développement c'est le Centre de formation médicale, donc ce qui est important c'est que si on a un projet disons que on veut construire un édifice pour le Centre hospitalier George Dumont, ce qu'on doit faire c'est que l'Université de Moncton doit transférer en fiducie certains terrains, c'est ça que c'est, mais finalement on l'a pas traité cette journée-là, mais c'est ça que ça veut dire grosso modo.

Président d'assemblée : Ça va?

Adegbidi : Merci.

Président d'assemblée : Numéro 22.

Surette : Concernant ces terrains-là est-ce que l'université a une politique de développement durable, développement soutenable de ces terrains?

Recteur et vice-chancelier : Effectivement, les plans qui sont proposés dépassent largement toutes les nouvelles normes proposées par le gouvernement provincial et de fait, si jamais on va de l'avant, il va y avoir l'application de nouvelles technologies, de nouvelles approches pour respecter effectivement le fait que c'est quand même des terrains marécageux ils ont une spécificité, oui absolument.

Président d'assemblée : Numéro 11.

Bobo : J'aimerais juste revenir au point 11, budget 2014-2015, j'avais une question pour monsieur le recteur. Le budget 2014-2015 j'ai entendu dire que vous êtes en train de vous inquiéter pour les inscriptions l'année prochaine, on aura moins d'inscriptions c'est vraiment logique, moins d'inscriptions donc on augmente les frais de scolarité pour essayer de couvrir le déficit ou encore la perte que l'université fait. Avez-vous pensé aussi à baisser les frais de scolarité pour avoir plus d'inscriptions et qu'on coupe plus d'argent, ça c'était ma première question. Et ma deuxième préoccupation c'est que le budget de l'Université de Moncton n'est pas rendu public, mais est confidentiel à la population étudiante jusqu'à cela soit voté et je voulais juste avoir un éclaircissement, en tant qu'étudiant, pas en tant que vice-président académique, mais en tant qu'étudiant pourquoi cette décision que ça soit comme un gâché avant d'être voté à la masse étudiante.

Recteur et vice-chancelier : La première question par rapport à est-ce qu'on prévoit une baisse des droits de scolarité pour avoir un produit de moindre coût qui pourrait attirer plus d'étudiants, on n'a certainement pas pensé à ça, par contre suite à la réunion du Conseil des gouverneurs on s'est entendu avec les différentes fédérations étudiantes de même qu'avec l'ABPUM et les autres associations qu'on va durant la campagne électorale se regrouper pour faire le cas pour accroître le financement des universités au Nouveau-Brunswick. Je pense qu'il est important de réaliser, ça je le dis souvent, la formule du gouvernement il y a deux éléments : il y a la subvention de base et ensuite il y a les droits de scolarité. Chaque fois que le gouvernement dit vous pouvez augmenter les droits de scolarité jusqu'à 2-3 % c'est effectivement le manque à gagner que le gouvernement ne veut pas financer donc ça, c'est réponse à la question. Pour ce qui est de l'autre, ça fait quand même depuis que je suis arrivé qu'il y a ce débat autour de la confidentialité par rapport au budget. Je pense qu'on devra songer soit au niveau du comité de gouvernance ou peu importe, comment on peut rendre le processus peut-être plus transparent. Au lieu d'arriver par exemple, là c'est juste des hypothèses, au lieu d'arriver au Conseil des gouverneurs avec un budget qui est assez connu en termes des doyens et des doyennes, etc., parce qu'il y a des directeurs de service, mais ça serait est-ce qu'on peut mettre en place un processus, dans certaines universités il y a une rencontre de l'université, etc. sur le budget et puis il y a toujours un malaise autour de la table que ça soit chez les étudiants ou même chez les professeurs c'est que effectivement le budget est confidentiel, vous avez quand même des engagements envers votre communauté. Donc nous on doit essayer de voir dans cette nouvelle ère de transparence comment on peut se donner un processus qu'il faut faire en sorte que lorsqu'on arrive aux décisions, c'est mieux éclairé. Donc je pense qu'on songe à ça pour éviter effectivement, ça revient assez souvent au Conseil des gouverneurs que le budget c'est une grande surprise pour tout le monde et de fait, je ne sais pas si on devrait toujours se trouver dans cette situation-là. On y songe.

Président d'assemblée : Ça va ou avez-vous d'autres questions?

Bobo : J'allais juste compléter un commentaire qu'après la liste quand je discute avec les étudiants c'est qu'on prend les étudiants comme des souris, je prends l'exemple parce que quand on dit l'université nous met des pièges, encore des appâts, au lieu de nous mettre des fromages pour nous permettre de rester parce que moi je me dis qu'est-ce qui arriverait demain après demain pour qu'on ait moins d'inscriptions parce que les frais augmentent et l'Université de Moncton perd ses étudiants. Comme la force de l'université, c'est les étudiants; au lieu de nous mettre des pièges, mettez-nous quelque chose qui va nous attirer, qui va permettre à ce qu'on reste ici. Alors c'est ça ma préoccupation parce qu'on se soucie tous de notre université et on veut quelque chose de bien. Ensemble il faudra voir comment garder ces étudiants-là ici au lieu de nous mettre des appâts comme moi je les appelle toujours.

Président d'assemblée : Merci. Donc là je n'ai pas d'autres demandes d'intervention, on a épuisé le point 12.

13. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Le point 13 Affaires nouvelles, on n'avait rien. À ce stade-ci je fais des remerciements parce qu'il y a des personnes qui terminent leurs mandats, il y en a qui seront renommés, mais

ils finissent leurs mandats actuels. Donc je nomme ici Neil Boucher, Danielle Charron, Omer Chouinard, Patrick Maltais, Jean-Guy Ouellette, Odette Snow et Mohamed Touaibia. Merci à toutes ces personnes d'avoir été membres du Sénat et d'avoir apporté votre contribution.

14. Prochaine réunion régulière : le vendredi 22 août 2014

Président d'assemblée : Le point 14 c'est pour vous rappeler que la prochaine réunion est prévue pour le 22 août. Et ensuite le point suivant c'est l'évaluation du président de l'assemblée. J'aimerais bien présider ce point-là, mais comme vous comprendrez il y a un léger conflit d'intérêts et donc je vais vous quitter là-dessus et je laisse la parole au recteur.

Secrétaire générale : Alors chers sénateurs, vous voyez que l'heure est onze heures moins quart, mais le chef a quand même préparé un dîner pour nous. Il vous invite quand même à vous présenter vers 11 h 30 au local 136. Pour les gens qui voyagent vous êtes vraiment invités, pour ceux qui sont sur place vous êtes invités aussi, mais on comprend la situation ça fait que soyez assurés, il y a un repas qui vous attend dès 11 h 30.

Recteur et vice-chancelier : Donc comme on le fait chaque année, on fait l'évaluation de la présidence d'assemblée donc je vous invite effectivement de remplir le questionnaire et puis les scrutateurs ensuite vont s'en occuper.